## 12 QUESTION PRATIQUE





## MENSONGE À L'ASSURANCE QUELLES SANCTIONS ?

i l'assurance de responsabilité civile pour la circulation des "véhicules terrestres à moteur" est devenue obligatoire (article L.211-1 du Code des assurances), cela ne signifie pas qu'une compagnie d'assurances est obligée d'accorder ses garanties. Au contraire, la tendance est au refus, de plus en plus fréquent, d'assurer un conducteur (même non responsable) ayant eu plusieurs accidents sur une pétre recommandée avec avis de réception dans les 15 jours suivant le refus de l'assureur sollicité (article R.250-2), son rôle n'est pas de désigner une compagnie chargée de garantir l'assuré indésirable, mais de fixer le tarif qu'elle devra lui appliquer. l'accident qui s'est produit (article L.113-8). La même solution s'impose en cas de fausse déclaration sur les circonstances de survenue d'un dommage (trajet professionnel-privé par exemple, identité du conducteur...): non seulement le sinistre n'est pas couvert, mais la garantie peut disparaître à l'avenir.

Trouver ensuite une nouvelle assurance ne sera pas une tâche facile notamment au regard du fichier informatisé de l'**Agira** (Association pour la gestion des informations sur le risque automobile) qui représente un moyen de veille efficace. Il comporte essentiellement des renseignements administratifs: identité des souscripteurs et des conducteurs désignés, informations sur le véhicule, sinistres... et des informations plus sensibles, à savoir, en cas de résiliation du contrat, le motif (du fait de l'assureur ou de l'assuré, pour manquement de l'assuré à ses obligations contractuelles, pour non-paiement de prime ou fausse déclaration... L'inscription dans ce fi-

chier est automatique, et vous l'autorisez, peutêtre sans vous en apercevoir, en acceptant les conditions générales de votre contrat d'assurance. Le motif de résiliation est renseigné au moyen d'un code (par exemple, le code 77 indique "résiliation sociétaire"). Il est conservé 5 ans en cas de résiliation survenue après sinistre et 2 ans pour les autres motifs (résiliation par l'assuré, déclaration inexacte du risque).

Toutefois, l'Agira n'exclut pas que l'assuré se rachète une conduite puisque, en cas de résiliation pour non-versement de prime, le motif de résiliation est effacé du fichier dès paiement des sommes dues.

Si vous souhaitez obtenir la communication des données inscrites, ou si vous vous apercevez que le fichier ne reproduit pas fidèlement votre parcours assurantiel, vous pouvez écrire à l'Agira (1, rue Jules-Lefebvre 75431 Paris Cedex 9) en joignant à votre demande la photocopie de votre pièce d'identité.



d'ivresse ou sous l'effet de stupéfiants.

En pareil cas, le législateur a prévu une solution par un recours au BCT (Bureau central de tarifica-

tion). Saisi par let-

jet d'une condamnation

pour conduite en état

Cela implique que l'assuré soit, en toutes circonstances, honnête et loyal dans ses déclarations... A défaut, il le paierait cher. La nullité du contrat d'assurance est en effet encourue si l'assuré est de mauvaise foi et a voulu tromper l'assureur, et ce même si le risque omis a été sans influence dans

## C'EST L'HIVER, ROULEZ COUVERT

a conduite hivernale est par nature imprévisible, aussi convient-il de se préparer au mieux pour prévenir tout désagrément. Dans le coffre, glissez ainsi une grande couverture, de la nourriture non périssable et à haute teneur énergétique (chocolat, barres de céréales, etc.), une lampe de poche, une trousse de premiers soins, un petit jeu d'outils, et un bidon de lave-glace. Enfin, il peut être intéressant de s'équiper de pneus hiver (voir les résultats des tests menés par le très sérieux Touring Club Suisse sur son site www.tcs.ch). Ou, à défaut, des chaînes à neige ou des chaussettes pour les pneus, disponibles en centre auto. Côté mécanique, attention aux essuie-glaces, à la batterie et aux bougies. Enfin, avant de prendre la route, il n'est pas inutile de consulter le site de Bison Futé ou d'appeler son service téléphonique d'informations routières au 0800 100 200 (appel gratuit depuis un poste fixe). Il existe également des applications à télécharger sur smartphone, comme celle disponible sur le site de Sytadin (trafic francilien en temps réel).